

dressé ; dans des âmes à qui l'on évite avec un soin jaloux tout ce qui sent l'effort, la peine, le sacrifice ; dans des tempéraments qui, bercés et formés par la mollesse, ne deviendront jamais des caractères ? Nos Pères jeûnaient, et nous ne jeûnons pas. Sommes-nous plus forts qu'eux ? nos bras sont-ils plus robustes que leurs bras ? Hélas ! c'est le plaisir qui nous tue, c'est l'absence d'abnégation surtout, et nous n'y songeons pas.

Autre abus. Une dispense cessant d'être légitime parce que les motifs qui l'imposaient viennent à cesser, on tarde à revenir à la loi, si tant est que l'on y revienne. Et ce ne sont point là des faits isolés ; c'est hélas ! un tableau trop fidèle de nos mœurs chrétiennes du dix-neuvième siècle. On aura assez de santé pour valser des nuits entières, dans des costumes par trop légers, pour ne rien dire de plus, nuisibles au corps comme à l'âme ; on sera de toutes les chasses et de toutes les parties de plaisir, et l'on n'aura pas la force de faire maigre une fois la semaine, et les catholiques prétendus pratiquants, se donnant rendez-vous, pendant le Carême, à une table commune, se dispenseront de la loi de l'Eglise avec une touchante unanimité. Volontiers ils seraient pour une révision de l'Evangile au dix-neuvième siècle, comme si la loi de la Pénitence cessait d'obliger parce qu'on ne s'en accommode pas.

Il faut revenir à la Pénitence chrétienne. Comme le sel conserve les viandes, suivant la comparaison du B. Frère Egide si pleine de justesse, la Pénitence, conservera nos corps aussi bien que nos âmes.

Le Tiers-Ordre de Saint-François, appelé par excellence le Tiers-Ordre de la Pénitence, doit contribuer pour une très large part à cette rénovation dans l'Eglise de la mortification chrétienne. Voilà pourquoi le Pape, avec ce grand sens qui caractérise tous les actes émanant de la chaire de Pierre, dispense les Tertiaires de tous les jeûnes et abstinences qui ne sont pas renfermés dans les lois générales de l'Eglise, afin qu'ils tiennent toute leur fidélité et les ramènent ainsi dans la pratique en les rendant de nouveau populaires, par la dilatation de leurs rangs dans toutes les classes de la société.

Il les loue pourtant de se conformer à la discipline première et aux prescriptions de la règle primitive. A la suite du Pape, nous ne pouvons qu'engager les Tertiaires